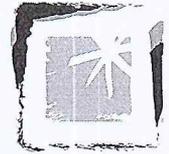


N° DEL/2024-116



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 09 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2024

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. BARDOT Claude, M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (7) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. POP Ion Octavian,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. Jean-Claude BESSEAU,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme DUBOCHAUD Patricia a donné procuration à M. TRAËN William,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme Marie FRAYSSE.

Objet : Collecte des cartons des professionnels.

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 21 novembre 2024,

Monsieur le Président rappelle qu'un service payant de collecte des cartons a été mis en place par la délibération DEL/2022-140 calculé en fonction de l'importance

du service rendu et du temps passé.

Monsieur le Président propose de poursuivre ce service et d'augmenter les tarifs de 2024 dans la même proportion que les tarifs de la REOM soit une hausse de 3% en raison de l'augmentation des charges fixes.

Afin de mettre en application ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de poursuivre** la collecte des cartons des professionnels et instaurer une redevance, sur l'ensemble du territoire de la collectivité,
- **Fixe :**
 - o Les modalités de calcul en distinguant quatre catégories de redevables, tarifs basés sur le temps de collecte et sur un enlèvement par semaine. Ils seront adaptés à chaque professionnel en fonction de la fréquence de collecte (**Tarif facturé** = Forfait catégorie x Nombre de passage par semaine)
 - o Les tarifs pour une année 2025 :
 - Forfait cartons 2 mn : 57.00 €/an
 - Forfait cartons 5 mn : 143.00 €/an
 - Forfait cartons 10 mn : 286.00 €/an
 - Forfait cartons 30 mn : 857.00 €/an
- **Fixe** la facturation au semestre,
- **Autorise** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 décembre 2024
Le Président,**


Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26
Charles FERRÉ